









Vallée de l'Aujon de Chameroy à Arc-en-Barrois

Département : Haute-Marne

Commune(s): Auberive, Rochetaillée, Saint-Loup-sur-Aujon, Vauxbons,

Giey-sur-Aujon, Arc-en-Barrois

Surface: 467 ha

DOCOB: Validation en COPIL le 27 juin 2008

Arrêté d'approbation du 10 juillet 2009

Animateur(s) CENCA et Chambre d'Agriculture de la Haute-Marne

actuel(s): (période 2019-2022)

Statut(s) du site :

- □ ZNIEFF I
- ☑ ZNIEFF II
- □ ZICO
- ☑ NAT.2000 FR2100293
- □ APPB

Renoncule

l'Orchis

- ☑ PARC NATIONAL (aire adhésion)
- ☑ PARC NATIONAL (cœur)

Description générale du site

La haute vallée de l'Aujon représente un vaste ensemble de milieux aquatiques et de milieux prairiaux riches en faune et en flore. Cette vallée alluviale à l'accent montagnard, relativement étroite, est dominée par les herbages. Au-delà de ses richesses écologiques, elle présente un intérêt paysager remarquable.



Faune

ce site:

segments

Compte-tenu de la diversité et de l'état général des milieux, de nombreuses espèces animales vivent au sein de cet espace. Citons avant tout quelques espèces visées par la démarche 2000: le Natura Grand Rhinolophe et la Barbastelle (chauves-souris), le Chabot et la Lamproie de Planer (poissons), le Sonneur à ventre jaune (amphibien), l'Agrion Mercure² (libellule), le Damier de la Succise³ et le Cuivré des (papillons). **Notons**

rares s'épanouissent au sein de

étroits,

incarnat, l'Aconit napel, la Laîche à épis distants ou encore

la

la Gagée des champs.





également la présence de l'Azuré des mouillères, un papillon rare et protégé.

Principaux intérêts écologiques

Habitats naturels

Les habitats naturels qui ont justifiés l'intégration de cette vallée au réseau Natura 2000 sont avant tout les vastes ensembles de prairies « maigres » (peu fertilisées) occupant le lit majeur de l'Aujon, type de prairies extrêmement menacées. S'ajoutent des milieux naturels plus ponctuels : pelouses sèches, prairies humides à Molinie, prairies humides à Reine des prés, et marais tufeux. La rivière et les ripisylves présentent également des intérêts non négligeables.

Flore

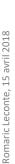
S'il est une plante emblématique de la vallée, c'est le Narcisse des poètes¹. Quelques populations de cette espèce protégée devenue rarissime, se maintiennent dans quelques prairies de la vallée. D'autres espèces

Activités sur le site

L'activité la plus importante dans la vallée, tant par les surfaces concernées que par son lien étroit avec les milieux naturels et les espèces à préserver, est l'agriculture, et plus particulièrement l'élevage.

L'exploitation forestière, si elle peut avoir des effets sur la biodiversité du site, concerne proportionnellement peu de surfaces dans le périmètre du site Natura 2000.

Autres activités : brasserie (La Choue), pêche, chasse, classes « nature » (Maison de Courcelles et Centre d'Initiation à la Nature d'Auberive)...





Principaux objectifs du DOCOB

Les habitats de prairies « maigres », ainsi que les quelques pelouses sèches, prairies à Molinie et marais tufeux sont les habitats prioritaires à conserver sur le site Natura 2000.

Pour la quasi-totalité de ces milieux, au-delà d'éviter leur destruction directe (mise en culture, plantations), il s'agit de favoriser des pratiques agricoles (fauche/pâturage, fertilisation, chargement animal) compatibles avec le maintien des espèces végétales et animales.

Une attention est évidemment à porter à la rivière et à ses berges, ainsi qu'aux espèces d'intérêt communautaire.

Actions engagées

Une des principales actions engagées est l'animation auprès des agriculteurs et leur accompagnement pour la contractualisation de Mesures Agro-Environnementales (MAE) sur les prairies.

De multiples actions d'information et de sensibilisation auprès d'autres publics (élus, scolaires, grand public...) ont également été menées par les animateurs successifs. Des études visant à mieux connaître et à suivre l'évolution des milieux et des espèces ont été réalisées.

Outils contractualisables déjà engagés

☑ MAEC Détails auprès de la Chambre d'Agriculture

□ Contrat N2000 - □ Charte N2000 -

Perspectives

Compte-tenu des enjeux, un travail « plus poussé » avec les agriculteurs devra être mené. Celui-ci ne devra pas se limiter à l'animation pour l'engagement dans des MAE, et devra être réalisé en étroite collaboration avec le Parc national de forêts.

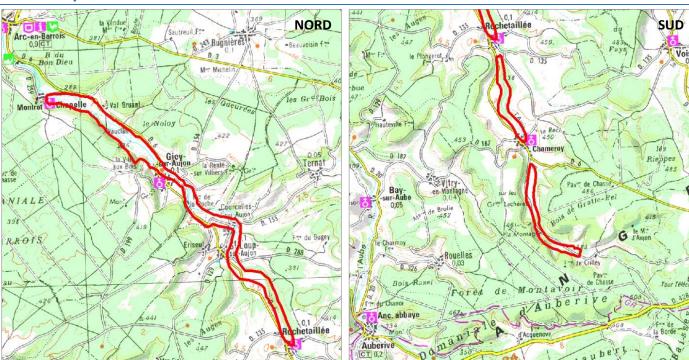
Une réflexion doit être menée sur les études et suivis à mettre en place, en particulier pour évaluer l'efficacité des MAE. D'ores et déjà, une mise à jour de la cartographie des habitats sera réalisée en 2020-2021.

Il est prévu de poursuivre les animations auprès des scolaires en partenariat avec le Centre d'Initiation à la Nature d'Auberive.

Des démarches sont également à mener pour essayer de préserver les parcelles non agricoles à « fort enjeu écologique » (prairies à Molinie, pelouses...).

En 2020, il est également prévu de réviser le périmètre du site Natura 2000 afin qu'il colle au mieux aux réalités de terrain.

Carte du périmètre du site



Contacts

DDT de la Haute-Marne : Service environnement et forêt – 03 51 55 60 31 – ddt-sef@haute-marne.gouv.fr
Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne : Romaric LECONTE, chargé de missions – rleconte@cen-champagne-ardenne.org – 03 25 88 83 31
Pour les MAEC : Chambre d'Agriculture de Haute-Marne : Claire DOUBRE, chargée de missions – cdoubre@haute-marne.chambagri.fr – 03 25 35 03 32





